



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023 – 20H30

Le 14 décembre 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

15 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie (arrivée au point n°7 de l'ordre du jour) - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne- Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Sabrina PETIT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 16 novembre 2023

Délibération : renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la Maison des P'tits Lutins

Délibération : demande de subvention de l'Association Rugby des Monts

Délibération : approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Délibération : prise en charge des fournitures scolaires et goûters de noel des enfants de la commune scolarisés aux écoles maternelles et primaires de Ste Foy l'Argentière

Délibération : approbation de la Convention à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie

Délibération : avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Indicia Production en vue de la régularisation administrative pour la détention et la manipulation de souches pathogènes de classe 2 et de l'extension de ses installations situées à Saint Genis L'Argentière

Délibération : augmentation de la participation financière de la Commune d'Aveize pour le risque prévoyance des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024

Contribution provisoire des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du collège de Ste Foy l'Argentière pour l'année 2024

Fixer les dates des séances du Conseil Municipal pour l'année 2024

Préparation des vœux du maire

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : devis Bastide Benoit pour les dalles de la Salle Jean Moulin 4 230€ TTC- contrat de services avec Berger Levrault pour les logiciels 2 650.63€ HT- devis Thermi Technique pour la chaudière de la mairie 353.40€ TTC- devis Sepra pour des distributeurs de sacs Toutounet 726€ TTC - devis Denjean pour la réparation de la porte salle Jean Moulin 714€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2023.

Délibération n°2023-12-01 : renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la Maison des P'tits Lutins

M Jean Yves Blanchard et Mme Solen RIOU, étant concernés par cette affaire, n'ont pas pris part à cette décision.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 16/12/2021 donnant son accord pour louer à compter du 15/01/2022 le local aménagé en maison d'assistantes maternelles, sis 28 rue de l'école 69610 Aveize à l'association « La Maison des P'tits Lutins ». La convention d'occupation temporaire du domaine public avait été conclue pour une durée de deux ans avec une redevance mensuelle de 150€ hors charges.

Il informe que la convention arrive à échéance le 14/01/2024 et invite le conseil municipal à renouveler cette convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Maison des P'tits Lutins à compter du 15/01/2024 pour une durée de deux ans avec le versement d'une redevance mensuelle de 150€, hors charges.

Il rappelle que l'association « La Maison des P'tits Lutins » devra rembourser à la Commune d'Aveize la consommation d'eau et de chauffage (Gaz). Un sous compteur avait été posé pour l'eau et le gaz. La Commune d'Aveize établira des factures en fonction de la consommation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour louer à compter du 15 janvier 2024 le local sis, 28 rue de l'école 69610 Aveize à l'association « La Maison des P'tits Lutins » pour une durée de deux ans avec une redevance mensuelle de 150€ hors charges et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2023-12-02 : demande de subvention de l'association Rugby des Monts

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Association Rugby des Monts. Il explique que suite à un incendie de leur vestiaire sur la Commune de Duerne, une grande partie de leur matériel a été détruit. L'association sollicite une aide de la commune d'Aveize dans le but de racheter du matériel d'entraînement sachant que 12 licenciés dont 8 mineurs au Club sont domiciliés sur la Commune d'Aveize. Il propose de voter une subvention de 40€ par licencié de moins de 18 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 320€.

Délibération n°2023-12-03 : approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 17/11/2023 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts actuels (articles modifiés : article 1 Composition et Dénomination- article 4 : Siège – article 6 : Comité Syndical).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du syndicat conformément à la délibération du comité syndical du 17/11/2023.

Délibération n°2023-12-04 : prise en charge des fournitures scolaires et goûters de Noël des enfants de la commune scolarisés aux écoles maternelles et primaires de Ste Foy l'Argentière

M le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame le Maire de Ste Foy l'Argentière nous transmettant l'effectif des enfants de la commune fréquentant les écoles maternelles et primaires de Ste Foy l'Argentière- année scolaire 2023/2024. Le courrier

indique le coût du goûter de Noël et des fournitures scolaires à rembourser à la Commune de Ste Foy l'Argentière.

Coût du goûter de Noël : 3 € x 24 élèves soit 72€

Coût des fournitures scolaires pour les élèves en classe maternelle : 09 élèves à 43€ et fournitures scolaires pour les élèves dès le CP 15 à 42€ soit 1017€

Coût total : 1089€

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rembourser à la Commune de Ste Foy l'Argentière les coûts du goûter de Noël et des fournitures scolaires tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

Délibération n°2023-12-05 : approbation de la convention à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie

M le Maire rappelle que la Communauté des Communes des Monts du Lyonnais, compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, réalise un programme de travaux à partir d'une enveloppe budgétaire et répartie entre les communes selon des critères.

Dans le cadre du programme de l'année 2023, la CCMDL a réalisé pour le compte de la Commune et à sa demande des travaux d'aménagement de voirie dépassant l'enveloppe annuelle allouée. L'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales permet la mise en place de fonds de concours entre collectivités.

Il précise que les travaux d'aménagement du carrefour de la Croix Michel entrepris sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL font l'objet de ce fonds de concours. Le fonds de concours que la commune devra reverser à la CCMDL est estimé à 16 200€. Ce montant sera définitif après l'attachement des travaux. Ainsi, une convention a été établie par la CCMDL, qui définit les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisés les travaux d'aménagement de voirie sur la Commune d'Aveize durant l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2023-12-06 : avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Indicia Production en vue de la régularisation administrative pour la détention et la manipulation de souches pathogènes de classe 2 et de l'extension de ses installations situées à Saint Genis l'Argentière

M le Maire fait part que le service protection de l'environnement de la Préfecture du Rhône l'a informé que la Société INDICIA PRODUCTION a déposé une demande d'autorisation environnementale auprès de leurs services en vue d'une régularisation administrative pour la détention et la manipulation de souches pathogènes de classe 2 et de l'extension de ses installations situées ZA la Parlière 1085, route de Ste Foy l'Argentière à St Genis l'Argentière.

Il précise que la commune d'Aveize se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation sur les installations classées, une copie de l'arrêté préfectoral et un avis au public annonçant l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique du 13/11 au 12/12/2023 ont été adressés en mairie. L'avis au public a été affiché le 17/10/2023 jusqu'au 12/12/2023 inclus à la mairie et aux lieux habituels d'affichage.

Il indique que le dossier est soumis au conseil municipal afin qu'il émette son avis avant le 27 décembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Délibération n°2023-12-07 : augmentation de la participation financière de la Commune d'Aveize pour le risque prévoyance des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024

(Arrivée de Stéphanie MALLE)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21/11/2019 approuvant l'adhésion à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Rhône pour le risque « prévoyance » et le risque « santé ». Il avait été fixé une participation financière de la commune d'Aveize à 13 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ». Il rappelle la délibération du 15/12/2022 fixant le montant de la participation financière de la commune d'Aveize à 13.70€ par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2023 suite à l'augmentation du taux de cotisation de la prévoyance. Il informe que le taux de cotisation de la prévoyance des agents va augmenter de 5% au 1^{er} janvier 2024. Actuellement, il est de 1.58%. Il propose d'augmenter la participation financière de la commune d'Aveize à 14.40 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Rhône a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 11/12/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de participation financière de la commune d'Aveize à 14.40€ par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter du 01/01/2024.

Contribution provisoire des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Collège de Ste Foy l'Argentière pour l'année 2024

M le Maire informe que la participation 2024 de la Commune est de 311.81€ et il propose de la fiscaliser.

Fixer les dates des séances du Conseil Municipal pour l'année 2024

25 janvier- 15 février- 28 mars- 25 avril- 23 mai – 20 juin- 11 juillet- 12 septembre- 10 octobre-21 novembre- 19 décembre

Préparation des vœux du Maire : Monsieur le Maire rappelle que la date est le dimanche 14 janvier à 10h30 à la Salle Jean Marie Rousset. Le conseil municipal décide du déroulement de la cérémonie. Préparation de la salle à 9h30.

Questions diverses

M le Maire remercie les personnes du Groupe d'Animation et de la commission communale qui se sont investies pour la pose des guirlandes et des décorations de Noël dans le village. Grâce à ces bénévoles, le village d'Aveize est bien illuminé.

La commission urbanisme se réunira le mardi 19 décembre à 11h00 en mairie

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Sabrina Petit : réunion du SIVOS : un point a été fait sur les achats pour le collège – mise en place de parcours d'avenir. Commission solidarités de la CCMDL : budget prévisionnel 2024, point sur la mobilité avec le coût généré par le transport social, présentation de la maison France Services labellisé sur d'autres partenaire comme l'ANHA. Un poste a été ouvert. Le bus France services viendrait le lundi après-midi sur Aveize.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : compte rendu de la réunion de la commission gestion des déchets : marchés pour la collecte de verres, pour la fourniture et la pose de colonnes. Facturation des professionnels en déchetterie le procédé va changer- la suppression du porte à porte se fera par secteur- réorganisation des tournées- point sur la redevance avec un éventuel paiement en trois fois – mise en place du contrôle d'accès en déchetterie-la commission communale devra se réunir pour anticiper la suppression du porte à porte et la mise en place de colonnes- une colonne va remplacer 4 bacs- des composteurs collectifs seront installés dans les villages. Syndicat des eaux : présentation du rapport d'activité – contrôle des poteaux incendies sur les communes- déploiement de la télérelève qui va se faire sur trois ans. M Laurent Lhomme apporte des précisions quant à la consommation d'eau, le dégrèvement du tarif de l'eau pour les agriculteurs qui devrait disparaître. Jean Baptiste Giraud informe de la Collecte des restos du cœur qui a été organisée par le CCAS et de la distribution des colis faite ce jour.

Intervention de Jean Claude Voute : ce jour, réunion pour la levée des réserves pour le lot 2 pour les plantations dans le cadre des travaux de requalification de la Place de l'église. Des constatations ont été faites sur les joints des pavés devant l'église et sur le béton désactivé vers la rue de l'école. Pour les joints des pavés, des sondages seront faits dans le ciment. Il informe qu'il a écrit 161 articles sur Aveize pour le Progrès en 2023. Il donne un compte rendu des rencontres faites avec les propriétaires du terrain de la zone Aut pour le devenir du restaurant Rivollier.

Intervention d'Yves Bonnard : il a pris part à la réunion de cet après-midi pour la levée des réserves du lot 2 pour les travaux de la Place de l'église et d'une rencontre avec la commission urbanisme pour un projet de vente d'une partie du hangar appartenant à la commune sis grande rue.

Intervention de Solen Riou : elle fait part d'une demande de la troupe de théâtre de Taluyers pour jouer sur Aveize. Il serait envisageable de jouer 2 jours de suite soit à la salle Jean Marie Rousset ou à la salle Jean Moulin selon les disponibilités des salles et des tarifs fixés par délibération.

Intervention de Laurent Lhomme : réunion urbanisme de la CCMDL : le dispositif d'amélioration de l'habitat PIG (programme d'intérêt général) est à mi-parcours avec des objectifs atteints pour effectuer des réparations dans des logements- travaux réalisés par des entreprises locales à 90% - le plafond des aides primes rénov va augmenter. Nouveaux agents au service urbanisme. Un logiciel de dématérialisation pour les demandes d'urbanismes sera déployé dans l'année 2024 dans les communes. Concernant la mobilité, des lignes seront renforcées dont la ligne 2ex , problème de chauffeurs, des formations sont proposées.

Intervention Jean Yves Blanchard : réunion de la commission voirie de la CCMDL qui a eu lieu à Aveize : compte rendu de tous les travaux effectués dans toutes les communes. Il est ressorti de ce tour de table que des travaux ont été mal exécutés dans certaines communes, un mécontentement des élus. Il a été convenu qu'il serait intéressant que chaque commune prévoie ses travaux plus tôt afin d'avoir une meilleure programmation des travaux au sein de la CCMDL avant la période automnale/hivernale. Il a demandé à la CCMDL de mieux prendre en compte les informations des référents des communes. Rencontre avec M Martel de l'agence technique départementale (ATD) pour une maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de la rue de la Croix Michel. L'ATD aide la commune à choisir le maître d'œuvre et peut aussi être missionnée pour le suivi des travaux. Concernant les travaux du carrefour de la rue de la croix michel, il précise que les marquages seront réalisés dès que le temps le permettra. M Yves Bonnard demande si des plots routiers led solaire clignotant peuvent être posés sur le trottoir vers les Ets Bernard. M le Maire verra avec les agents pour la

pose. Mme Stéphanie Malle informe qu'en temps de brouillard, il n'y a pas de visibilité vers la croix, elle soumet l'idée de signaler par des bandes lumineuses. La commission verra en fonction des marquages quand ils seront réalisés et ajustera à ce moment-là.

Intervention de Frédéric Rivoire : réunion SYRIBT : adoption du règlement budgétaire et financier en vue du passage à la norme comptable M57- d'importants travaux en 2023 au niveau de la Brévenne et de la Giraudière- une subvention obtenue en plus qui va permettre de maintenir le montant de la participation de la CCMDL 2024 qui sera identique à celle de 2023. Point sur les travaux de rivière. Il a aussi participé à la distribution des colis organisée par le CCAS.

Intervention de Stéphanie Malle : réunion du centre socioculturel Archipel : préparation du budget 2024 qui sera plus complexe car il y a une revalorisation des salaires dans le milieu social. Dans le cadre de la manifestation « Nouveaux Regards », une intervention a eu lieu sur Aveize le mercredi 6 décembre. Le centre Socio est satisfait de cette intervention qui a réuni un nombre conséquent de personnes sur Aveize, venues de communes différentes. Elle est contente que cette intervention est attirée du public sur Aveize mais elle reste mitigée sur le contenu car elle aurait souhaité que certaines opinions et interventions soient plus neutres dans ce genre de débats. Pour elle, il ne devrait pas y avoir de tendance politique, mais plutôt un regard neutre sur des situations et témoignages quels qu'ils soient. Elle est ravie car le centre socioculturel Archipel a organisé plusieurs manifestations sur Aveize en 2023, cette association commence à être connue sur la commune. Son prochain objectif sur l'année 2024 c'est d'organiser des interventions pour les seniors de la commune.

Intervention de Florence Thizy : finalisation du bulletin municipal qui est à distribuer aux foyers. Elle travaille actuellement sur le nouveau site internet, Réseau des Communes a basculé les informations, elle saisira l'annuaire des commerçants. Ce site pourrait être opérationnel en janvier. Voyage du conseil municipal et du personnel le 15 et 16 juin. M le Maire remercie Florence Thizy et la commission pour l'élaboration du bulletin municipal.

Intervention d'Estelle Geffard : elle informe que la commission fleurissement – espaces verts a rencontré les fournisseurs pour le projet d'aménagement de la zone de loisirs et de détente à l'argentière. La commission opte pour des jeux de base.

Intervention de Sabrina Bouchut : elle a participé à la rencontre des fournisseurs avec la commission fleurissement et à la distribution des colis.

Séance levée à 23 :45

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 25/01/2024

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Sabrina PETIT



Affichée et Publiée le 05/02/2024.